

FORMATION INITIALE A LA PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE
Titres concernés : H1/H1V/H2/H2V/HC/HE (vérification, essai, mesurage)**Objectifs**

- ⇒ Etre capable de d'exécuter (H1) ou d'encadrer (H2) des opérations (verbales ou écrites) sur ou au voisinage d'ouvrages ou d'installations électriques.
- ⇒ Etre capable de consigner une installation (HC).

Programme**Programme théorique**

- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation ;
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure...
- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations ;
- Ouvrage ou installations : domaine de tension, limites et reconnaissance des matériels ;
- Zones d'environnement et leurs limites
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations ;
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation ;
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risque et mise en œuvre ;
- Incendies et accidents sur ou à proximité des ouvrages et installations électriques.
- Analyses des incidents ou accidents,
- Les domaines d'intervention H1 - H2.
- Les spécificités de domaine HC.

Programme pratique

- Exercices et opérations des différents titres

Public

Électricien chargé d'assurer des travaux de : raccordement, remplacement, dépannage, d'entretien et d'encadrement à proximité d'équipements HTA-HTB en exploitation y compris mise sous tension et hors tension.

Prérequis :

Etre électricien, Savoir parler, lire et écrire le français.

Organisation

Formateur : Formateur habilitation électrique

Durée du stage : 3,5 jour (24 heures).

Lieu du stage : A définir

Nombre de stagiaires : 4 à 8 maximum

Méthodes pédagogiques :

Exposés, vidéos, échanges, études de cas, exercices, ateliers d'apprentissages, analyse de postes de travail...

Moyens pédagogiques :

Salle de cours, vidéo projecteur, diaporama, matériels spécifiques à la branche d'activité...

Les mémentos et guide pratique sont remis à chaque stagiaire.

Méthodes d'évaluation / sanction :

- * Évaluation continue durant la formation
- * Évaluation certificative en fin de formation

Le stagiaire évalué favorablement se voit délivrer un avis d'habilitation d'une validité **de 36 mois**.

La délivrance du titre d'habilitation est du ressort de l'employeur.

Conforme au :

- Décret N°2010-1118 du 22/09/2010
- Norme NF C18-510

